

**COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU****PROCES VERBAL DE REUNION DE COMMISSION**

**Date** : 01 décembre 2022

**Lieu** : Teams

**Membres Présents** :

Claire DETENDER, Jean-Louis ESCOFFIER, Anne HENO, Stéphane LINQUE, Jean-Paul ROBINIER, Cédric ROBITZER

**Membre(s) Absent(s)** :

Néant

**ORDRE DU JOUR**

**En préambule** : Communication du Président

1. Validation des championnats de France 2023 : Juges et Plongeurs
2. Validation du calendrier des concours 2023
3. Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation
4. Demande d'admission de la race Otterhound dite "chien à loutre"
5. Bilan des concours 2022
6. Equipement d'aide à la flottaison
7. Championnat en mer 2023
8. Date de la Réunion des juges (éclaircissement du règlement travail à l'eau)
9. Mise en place d'un groupe de travail pour le recyclage et la formation des plongeurs
10. Site internet de la CUNSE site de la SCC
11. Pilotes
12. Questions diverses

**Ouverture de la séance à 18h00**

## **Communication du Président**

Suite à divers échanges, le bureau a été redéfini, avant d'aborder l'ordre du jour :

- ⇒ Président de la SCC : Alexandre BALZER  
[Balzer.a@wanadoo.fr](mailto:Balzer.a@wanadoo.fr)
- ⇒ Président de la Commission : Jean-Louis ESCOFFIER  
[Jeanlouis.escoffier01@gmail.com](mailto:Jeanlouis.escoffier01@gmail.com)
- ⇒ Secrétaire : Claire DETENDER  
[c.detender@orange.fr](mailto:c.detender@orange.fr)
- ⇒ Contact pour les Juges : Stéphane LINQUE  
[Stephane.linque14@orange.fr](mailto:Stephane.linque14@orange.fr)
- ⇒ Contact pour les Plongeurs : Jean-Paul ROBINIER  
[jrobinier@gmail.com](mailto:jrobinier@gmail.com)
- ⇒ Webmaster : Cédric ROBITZER  
A leur demande, en attente d'une redirection d'adresse E-mail
- ⇒ Calendrier des concours : Anne HENO  
A leur demande, en attente d'une redirection d'adresse E-mail

A l'unanimité, les membres de la CUNSE ont décidé qu'un courriel sera adressé aux Présidents de Clubs et aux Juges sur les points importants abordés en réunion.

## **1 - Validation des championnats de France 2023 : Juges et Plongeurs**

La Commission valide la proposition de l'Association Choletaise qui se porte volontaire pour l'organisation du Championnat de France 2023 **en eau douce**, sur le week-end du 13 et 14 mai 2023. Un membre de la CUNSE a déjà pris contact avec le Président, afin d'apporter l'aide nécessaire.

### **Rappel des aides financières versées par la S.C.C.**

- ✓ Une subvention de 2000 €
- ✓ La Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des juges et des plongeurs

### **Désignation « Juges » et « Plongeurs » pour le Championnat**

Depuis plusieurs années, il existe un « plan de roulement » des juges.  
En référence à ce « roulement », Denis LEBERRE ou Marie Claude CRESSON sont désignés juges pour le prochain Championnat.

### **Désignation des plongeurs nationaux pour le Championnat**

En ce qui concerne le choix des plongeurs nationaux pour cet événement, il est proposé Dominique DESCHAMPS et Christophe BARTHELEMY.  
Un courrier officialisant l'invitation leur sera envoyé.

### **Pour information :**

2 clubs se proposent pour l'organisation du Championnat en eau douce pour 2024. Un membre de la Commission appellera les deux Présidents de clubs concernés, afin de voir la possibilité qu'un club se positionne pour l'organisation sur l'année 2024 et l'autre club sur 2025.

## **2 - Validation du calendrier des concours 2023**

Le calendrier 2023 a été validé par l'ensemble des membres de la Commission. Il sera proposé à la prochaine réunion de la Société Centrale Canine.

### **Informations importantes**

Dès janvier 2023, un rappel sera fait auprès des Présidents de clubs afin d'anticiper les démarches administratives auprès des instances concernées (exemple : Canine territoriale, mairie...) pour obtenir les autorisations des concours qui seront organisés sur l'année N+1.

Dans l'éventualité où la date butoir de réception des documents ne serait pas respectée, un rappel par téléphone sera effectué auprès du Président du Club concerné.

## **3 - Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation - C.S.A.U**

La Société Centrale Canine valide le passage du C.S.A.U. pour notre discipline dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour l'ensemble des races admises au travail à l'eau.

## **4 - Demande d'admission de la race Otterhound dite « chien à loutre »**

La Commission valide l'entrée de la race Otterhound (Chien d'eau spécialisé dans la chasse à loutre) pour la discipline « sauvetage à l'eau ». Cette race sera donc ajoutée à la liste des races retenues du règlement national des épreuves de sauvetage à l'eau.

## **5 - Bilan des concours 2022**

Sur 30 concours inscrits au calendrier 2022, 6 concours ont été annulés pour divers raisons :

- Cyanobactérie,
- Manque de participants (pour 3 concours),
- Niveau d'eau trop bas

Certains concours affichaient complets alors que d'autres ont pu être maintenus malgré un faible effectif.

Participation aux degrés :

<b>DEGRES</b>	<b>PARTICIPATION</b>
1er	Conséquente
2ème	
3ème	Faible
Sélectifs	Notable
Brevet Mer	En baisse chaque année

### **CONCLUSION**

L'activité a été bien perturbée suite aux deux années liées à la COVID.

La reprise d'activité a été difficile pour certaines associations, car rappelons que certains Clubs n'avaient pas la possibilité de s'entraîner.

## **6 - Equipement d'aide à la flottaison**

Dans le cadre du bien-être animal et de la sécurité, une préoccupation croissante du terrain nous amène à nous interroger de nouveau sur l'utilisation du gilet de flottaison. C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'envoyer à tous les acteurs de la discipline un questionnaire sur ce gilet de flottaison et ainsi permettre une réflexion commune.

## **7 - Championnat en mer 2023**

ATLNA propose d'organiser le Championnat de France en mer 2023, 15 jours après le Championnat d'eau douce.

Etant difficile de voir l'organisation de deux grandes manifestations si proches l'une de l'autre, la proposition n'est pas validée par la Commission.

Reporter le Championnat en octobre ne serait pas cohérent dans la mesure où il faudrait déplacer 2 concours (dont une manifestation en mer).

### Organisation d'un Championnat :

Nous constatons que les associations sont réticentes à l'organisation d'un Championnat de France, du fait d'un manque d'informations. Afin de rassurer les futurs organisateurs, il est envisagé la création d'un lien spécifique et détaillé sur le site de la CUNSE concernant exclusivement un cahier des charges des championnats de France d'eau douce et de mer en y incluant les subventions.

De plus, afin de prioriser les Championnats, il sera demandé aux Associations d'anticiper les propositions de dates des Championnats (eau et mer) N+1.

## **8 - Date de la Réunion des juges (éclaircissement du règlement travail à l'eau)**

A la demande des juges, des points du règlement travail à l'eau doivent être revus avec davantage de précisions sur quelques exercices.

Il sera nécessaire de rajouter sur le règlement la formule suivante :

Les clubs organisateurs ou les juges ne sont en aucun cas responsables ni des dommages dont serait victime le chien, ni des dégâts occasionnés par celui-ci à l'encontre de tiers.

Ces sujets seront soumis lors de la réunion de juges qui reste à programmer en début d'année 2023.

## **9 - Mise en place d'un groupe de travail pour le recyclage et la formation des plongeurs**

Lors du championnat de France 2022, la formation aux plongeurs a obtenu un franc succès. La commission est sollicitée par des demandes croissantes concernant la formation des plongeurs. Un groupe de travail sera mis en place afin de permettre l'organisation d'une journée de préparation (*en amont de l'examen des plongeurs*) qui se déroulerait lors d'un concours sur 2 ou 3 dates définies au calendrier de la CUNSE.

Nous proposerons aux plongeurs nationaux d'animer ces journées de formation.

### **La Commission a décidé d'assouplir le passage des plongeurs régionaux en nationaux.**

Pour donner suite à de belles expériences terrain acquises en lac et en mer depuis ces dernières années, la commission a pris la décision de passer 2 plongeurs régionaux en nationaux applicable dès 2023.

De plus, 2 anciens plongeurs nationaux, qui avaient perdu leur recyclage, se voient de nouveaux dans la liste des plongeurs nationaux pour les 5 prochaines années.

Afin de faciliter les nominations de plongeurs nationaux et le recyclage des plongeurs, les qualifications se dérouleront la veille ou lors de tout concours présent au calendrier de la CUNSE, **aux conditions ci-dessous énoncées :**

**Plongeur national :**

- ✓ Par demande écrite auprès de la CUNSE **et** avis favorable de la commission
- ✓ Avec la présence d'un juge **et** l'accompagnement obligatoirement d'un membre de la CUNSE **ou** d'un plongeur national

**Recyclage :**

- ✓ Compléter la demande de renouvellement
- ✓ En présence d'un juge

**Demande de gratuité pour les recyclages :**

Jusqu'à ce jour, une participation de 25€ est demandée lors d'un recyclage. A l'unanimité, les membres de la CUNSE ont décidé de la gratuité pour les recyclages.

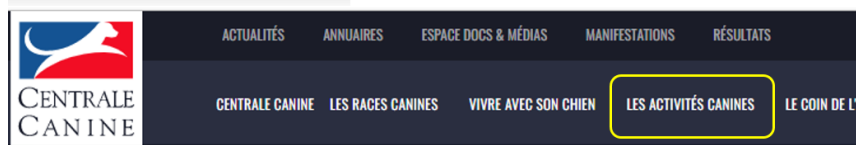
**Plongeur Régional :**

- ✓ Pas de changement, l'examen s'effectuera la veille des Championnats de France.

## **10 - Site internet site de la SCC**

Suite à une demande d'accès qui sera formulée auprès des informaticiens de la Société Centrale Canine, le nouveau site de la CUNSE sera accessible via le portail de la S.C.C.

<https://www.centrale-canine.fr>



Sélectionner

- ⇒ « [Les différentes activités](#) »
- ⇒ « [Sauvetage à l'eau](#) »

*Le site actuel sera donc abandonné.*

## **11- Les pilotes**

Lors des concours, certains pilotes sont hésitants et parfois par manque d'expérience. La Commission donnera la possibilité de pouvoir échanger ou pratiquer le pilotage, lors de la journée de formation des plongeurs organisée par le groupe de travail. Il est évident que cette aide se fera sur volontariat avec l'appui des plongeurs nationaux et d'un (ou plusieurs) pilote(s) expérimenté(s). Cette petite formation pourra peut-être permettre (à l'avenir) la mise en place d'une liste de référents pilotes.

## 12 - Questions diverses

Question posée par une Société auprès d'un membre de la CUNSE

### **Y a-t-il un diamètre règlementaire pour les anneaux du harnais ?**

La commission n'a pas à décider d'une taille, d'une forme ou autre paramètre concernant le diamètre de l'anneau.

L'anneau reste homologué tant qu'une main d'adulte peut facilement s'y glisser pour s'y accrocher.

Question posée par une Présidente de Club

### **Existe-t-il une liste normée pour le matériel utilisé au travail à l'eau ?**

Il n'est pas possible de définir des normes pour tout le matériel utilisé pour la discipline. Déterminer des diamètres et/ou des longueurs de cordage entrainerait des discussions à chaque concours. Il en va du bon sens de chaque club.

La commission invite les nouveaux clubs à se déplacer sur les concours, afin de pouvoir se référencer au mieux sur le matériel à utiliser.

**La séance est levée à 21h00,**

Le Président de la CUNSE

La Secrétaire

Jean Louis ESCOFFIER

Claire DETENDER